

---

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée  
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2014

*Préavis 22 - 2013*

---

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 9 octobre 2013 à Corseaux, le budget 2014 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<b><u>Présents</u></b> :	<b>Blonay</b>	M.	Ghiringhelli Gianni
		M.	Mignot Nicolas
	<b>Chardonne</b>	M.	Aegerter Freddy
		M.	Frutig Daniel
	<b>Corseaux</b>	M.	Beldi Yves
		M.	Michaux Patrick
		M.	Da Costa Silva Vitor (suppléant)
	<b>Corsier</b>	M.	Goy André
		Mme	Vodoz Josiane
	<b>Jongny</b>	Mme	Dutoit Weidmann Annelise
		Mme	Lakhdar Annerose
		M.	Leal Rodrigo (suppléant)
	<b>Montreux</b>	M.	Golaz Denis
		M.	Chiaradia Florian (suppléant)
	<b>Saint-Légier</b>	Mme	Morier Céline
		M.	Mamin Michel (suppléant)
	<b>La Tour-de-Peilz</b>	Mme	Dubuis Nathalie
		M.	Vallotton Jacques
	<b>Vevey</b>	M.	Dutruy Gilbert
		M.	Schuseil Peter (suppléant)
	<b>Veytaux</b>	M.	Andler Philippe
		M.	Ruch Pascal
<b><u>Excusés</u></b> :	<b>Montreux</b>	M.	Hess Yanick
	<b>Saint-Légier</b>	M.	Marti Guy
	<b>Vevey</b>	Mme	Destraz Marie-Catherine

## ACCUEIL

M. Antoine Lambert, syndic de Corseaux, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il rappelle que l'usage veut que les conseillers communaux de la commune dont est issue le président du Conseil administratif de la CIEHL assurent la présidence et rédigent le rapport de la séance. M. Beldi fonctionnera donc comme président et M. Patrick Michaux sera secrétaire-rapporteur. Il souhaite à l'assemblée une fructueuse séance et précise que lui-même ainsi que Mme Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera, sont à disposition pour répondre aux questions.

M. Beldi procède ensuite à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission. Le débat est ensuite ouvert.

## BUDGET 2014 ET PRÉAVIS TYPE

En préambule, M. Lambert rappelle ou précise quelques éléments du budget.

1. Revenus : la cotisation à la CIEHL reste fixée à 5.- par habitant.

2. Charges :

- 2.1 Provision études « transport-urbanisation » : le projet refusé par Berne est en suspens, certaines parties du projet continuent d'être étudiées par les communes. Il y a donc des projets communs à développer.
- 2.2 Etude d'opportunité / faisabilité fusion / gouvernance régionale : l'étude a débuté en décembre 2012. Urbaplan qui pilote l'étude a des contacts réguliers avec les communes et la CIEHL. Il reste un solde sur le budget 2013 alloué, Fr. 117'000.- sont prévus en 2014.
- 2.3 Préavis Salle del Castillo : les conseillers présents la veille à Vevey ont pu visiter le chantier et ont débattu ce préavis qui sera présenté dans toutes les communes.
- 2.4 Frais bancaire : rien de particulier
- 2.5 Frais d'administration : inclus la gestion du secrétariat, des séances, ...

### Récapitulatif du budget

<b>Total des revenus</b>	<b>381'320.-</b>
<b>Total des charges</b>	<b>628'100.-</b>
<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>-246'780.-</b>
Capital prévisible au 1.1. 2014	1'920'665.-
Excédent de charge de l'exercice 2014	-246'780.-
<b>Capital prévisible au 31.12. 2014</b>	<b>1'673885.-</b>

M. Lambert en profite pour remercier le SAI du travail fourni dans le cadre de la CIEHL.

M. Beldi remercie M. Lambert et Mme Rossier. Il ouvre le débat sur le budget.

### Provision études « Transport / urbanisation

Une déléguée de Jongny demande ce qu'il advient de la provision faite au budget 2013. En principe, elle devrait être ajoutée au budget 2014.

En préambule, Mme Rossier rappelle que depuis que le projet a été déposé, les communes ont décidé de travailler par secteur géographique pour préparer et aborder plus concrètement les projets/mesures à mettre en œuvre. Ces provisions s'inscrivent donc dans cette perspective. En l'état, par rapport à la provision 2013, tout n'a pas été dépensé, ce sont Fr. 107'000.- sur les Fr. 150'000.- provisionnés qui ont été engagés pour les études de suivi du projet d'agglomération, notamment pour la coordination technique et l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération.

Pour 2014, d'autres études de projets sont envisagées, par exemple l'aménagement de la RC 780 (traversée de Corseaux à Veytaux), toutes les communes concernées ayant inscrit leur tronçon à aménager dans le projet d'agglomération. Il ne s'agit pas dans ce cadre par exemple de dire à La Tour-de-Peilz de refaire tous les aménagements qu'elle a réalisés, mais bien d'assurer une certaine cohérence d'aménagement entre les différents tronçons de cette traversée et de planifier les différentes interventions.

Pour revenir sur le refus de la Confédération, il faut comprendre que celle-ci a des moyens restreints, qu'il y avait beaucoup de projets et que le choix a été fait de privilégier les grandes agglomérations. Ceci étant, la procédure n'est pas close, même s'il paraît très difficile de rattraper deux points, les exigences étant élevées.

Un délégué de Chardonne s'interroge sur le financement du projet et les conséquences pour les communes.

Mme Rossier précise qu'il faut relativiser les conséquences du refus par la Confédération. Même si le projet est accepté, le financement de la Confédération sera très faible au regard des investissements nécessaires à financer par les communes elles-mêmes. De plus, le projet actuel implique d'entreprendre de nombreuses études générales avant de pouvoir avancer sur des projets concrets et la Confédération ne subventionne pas les études.

Quels que soient les résultats définitifs, les communes vont continuer à travailler par secteur sur leurs différents projets et la coordination entre les différents secteurs (Haut-Lac, Châtel, Riviera) se poursuivra, ce qui permettra cas échéant de présenter un projet dit de 3<sup>ème</sup> génération si la Confédération dispose de nouveaux moyens financiers.

Un délégué de Montreux s'interroge sur le choix des mesures/projets présentés dans le projet d'agglomération. Ne s'agit-il que des choix communaux ? Comment les choix sont-ils opérés et priorisés ? Il cite l'exemple du tunnel de Blonay avec des coûts très élevés.

Mme Rossier explique qu'un bureau d'études a été retenu suite à une procédure de marchés publics pour établir le projet d'agglomération et que dans ce cadre, il a établi les contacts avec les municipalités et les « techniciens » communaux (ex. BTI) pour recueillir leurs desiderata et leurs projets. C'est aussi vraisemblablement un des reproches de la Confédération qu'il y a peut-être un manque de lien/coordination entre tous les projets communaux.

Concernant ces projets/mesures communaux, il faut aussi rappeler qu'ils sont catégorisés en trois niveaux de priorité A, B, C, le dernier étant plutôt à titre informatif. Les niveaux A et B sont des projets que les communes doivent être capables de réaliser et d'assumer financièrement et dans un temps déterminé. Ainsi concernant le tunnel de Blonay, il est dans la catégorie C, donc non réalisable à court ou moyen terme.

Un délégué de Blonay confirme ces propos et indique que cela fait plus de 30 ans que l'on discute de ce tunnel.

M. Lambert souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier que ce projet d'agglomération Rivelac, c'est le canton qui le chapeaute et qui fonctionne ainsi comme maître d'œuvre, les communes de la Riviera n'étant que partenaires.

### Revenus

Un délégué de La Tour-de-Peilz constate que les revenus sont liés au nombre d'habitants. Si la population augmente, les revenus de la CIEHL augmentent aussi. Hors, la Riviera a une démographie qui progresse. Est-ce qu'on en tient compte ?

Mme Rossier précise que l'augmentation démographique sur la Riviera est nettement plus faible que dans d'autres régions du canton (de 0,5 à 0,8 %) et que ramené à Fr. 5.-/hab, cela est relativement faible, quelques milliers de francs tout au plus. On n'est pas dans la même situation qu'avec le Fonds culturel Riviera.

M. Beldi précise que la participation avait été fixée à Fr. 7.50 par habitant il y a quelques années avant de revenir à Fr. 5.- Un préavis demandant une augmentation de la cotisation serait toujours possible.

## Retour sur le point : Provision études « Transport / urbanisation

Un délégué de Veytaux s'inquiète de la note octroyée par la confédération au Projet d'agglomération Transports et Urbanisation Rivelac. Celui-ci se demande si la note de 2 sur 12 n'est pas la conséquence d'un projet mal ficelé, présenté dans l'urgence voir fantaisiste ?

Mme Rossier rappelle que la confédération juge les projets sur leur rapport coût/utilité; cela consiste à répondre à la question suivante : Est-ce que le projet est trop cher par rapport à son utilité/efficacité ? La Confédération répond que le projet n'est pas si cher, mais que les mesures et les projets ne sont pas suffisamment aboutis pour prouver leur efficacité. Il s'agit toutefois d'une question complexe où interviennent plusieurs critères (amélioration du réseau de transports, de l'environnement, de la sécurité, diminution du trafic, etc)

Cependant si le projet est considéré comme pas trop cher, c'est parce que la Confédération a procédé à une reclassification de nombreuses mesures issues de notre projet (A B, B C) ; ~~comme les mesures « C » ne sont pas prises en compte dans le calcul, le coût global du projet en est d'autant diminué.~~

La Riviera a toutefois demandé à ce que certaines mesures du projet soient « reclassifiées » car elles devraient être réalisées quoi qu'il advienne de la décision définitive de la Confédération.

Un délégué de Montreux demande comment sont décidées et priorisées les études à entreprendre, comme la RC par exemple ?

Mme Rossier répond que c'est la Corat et les municipalités, la CIEHL intervenant pour financer les études. De fait, il s'agit de mesures/projets inscrits dans le projet d'agglomération qui sont reconnus comme prioritaires par les communes et qui nécessitent une coordination entre les communes et souvent avec le Canton.

Par exemple l'étude de l'accessibilité ouest de l'agglomération doit permettre de trouver des solutions et de fixer les conditions de développement du secteur La Veyre-Fenil en fonction des capacités actuelles et futures des réseaux de transports. Actuellement, c'est environ 40'000 véhicules/jour qui transitent par le rond-point de Rio-Gredon, un des points les plus saturés du canton.

M. Beldi précise également que les études de ce type seront pilotées par l'Etat qui a les compétences, ce n'est pas le rôle de la CIEHL.

## Etude sur la fusion / gouvernance régionale

Un délégué de Corsier demande une information sur la feuille de route de l'étude.

M. Lambert répond qu'un rapport est normalement prévu pour fin juin 2014, mais il y aura certainement du retard. Le délai de 18 mois pour l'étude était trop optimiste.

Mme Rossier informe qu'après la première phase de diagnostic, le projet est en phase 2 et que c'est durant cette phase qu'il devrait y avoir consultation, notamment des conseils communaux.

M. Beldi précise encore que les syndicats suivent le dossier et qu'ils peuvent donc transmettre des informations à leur CC respectif.

Enfin, il rappelle que les informations et documents disponibles sont accessibles sur le site internet du SAI <http://www.sai-riviera.ch/>

## Salle del Castillo

Une déléguée de Jongny revient sur la visite du chantier et sur la séance où toutes les commissions désignées pour l'étude du préavis étaient conviées le mardi 8 octobre 2013. Le soutien de la CIEHL porte uniquement sur la partie équipement d'exploitation/sonorisation de la salle. Elle espère que des membres de la présente commission ont pu participer à cette séance, la décision finale appartenant aux dix conseils communaux.

M. Beldi précise que le rapport sera rédigé de façon commune sur proposition d'une déléguée de Vevey et déposé auprès des dix communes qui devront toutes l'accepter pour que la subvention puisse être octroyée.

La participation de la CIEHL est prévue au budget 2014, la fin des travaux est prévue pour septembre 2014.

#### Vote sur le budget

A l'issue de la discussion, M. Beldi rappelle les conclusions du préavis et procède au vote. L'assemblée accepte le budget 2014 à l'unanimité.

#### **DIVERS**

Aucun divers.

#### **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2013 aura lieu le jeudi 10 avril 2014, à 18h30, à Corseaux

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,

Yves Beldi

Le rapporteur,

Patrick Michaux

Fait à Corseaux, le 5 novembre 2013

Annexe : budget 2014

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

**BUDGET 2014**

<b>REVENUS</b>			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	5'985	29'925	
- Chardonne	2'755	13'775	
- Corseaux	2'145	10'725	
- Corsier-sur-Vevey	3'305	16'525	
- Jongny	1'466	7'330	
- Montreux	25'187	125'935	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'039	25'195	
- La Tour-de-Peilz	10'815	54'075	
- Vevey	18'555	92'775	
- Veytaux	832	4'160	
(état au 31.12.2012)	<u>76'084</u>	<u>380'420</u>	380'420
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			900
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>381'320</b>

<b>CHARGES</b>		
Suite études "transports-urbanisation" (provision)		200'000
Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale		117'000
Préavis Salle del Castillo *		300'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL		11'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>628'100</b>

<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>-246'780</b>
--	-----------------

<b>CAPITAL</b>	
<b>Capital prévisible au 1.1.2014</b>	<b>1'920'665</b>
<b>Excédent de charges de l'exercice 2014</b>	<b>-246'780</b>
<b>Capital prévisible au 31.12.2014</b>	<b>1'673'885</b>

\* sous réserve de l'adoption des préavis y relatifs